

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 14 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Était absent 1 : DA SILVA Emmanuel.

Avait donné procuration 1 : DA SILVA Emmanuel à DELEGLISE Christian.

Secrétaire de séance : LAPERROUSE Madeleine.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.

M. le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour concernant :

1. le renouvellement de la convention avec le CDG pour une secrétaire itinérante, il sera traité après le point I
2. la régularisation d'une taxe d'aménagement, il sera traité après le point VIII.

VOTE : 15 pour

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATION CONCERNANT LA GESTION DU PERSONNEL :

• **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**

Gérard BORDON explique que l'Etat a instauré une prime de pouvoir d'achat obligatoire pour la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'Etat mais facultative pour les collectivités territoriales.

Cette prime est constituée d'un montant forfaitaire dégressif de 800 à 300 €.

Conditions pour être éligible à cette prime :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023
- Être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Cette prime est constituée d'un montant forfaitaire dégressif de 800 à 300 € et doit être versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023

Contexte : Un décret vient d'attribuer 5 points d'Indice Majoré à tous les agents des collectivités et établissements publics à compter du 1^{er} janvier 2024 ce qui représente moins de 25 € par mois. Gérard BORDON propose donc d'accorder cette prime à nos agents éligibles. Cette prime représentera un coût, charges comprises, de 5 368 € pour la commune, elle devra être versée avant le 30 juin 2024.

Avant de pouvoir délibérer, ce projet doit d'abord être soumis au Conseil Social Territorial du Centre de Gestion (CDG).

VOTE pour un accord de principe à soumettre au CDG : 15 pour

- **Point supplémentaire 1.**

Le CDG a mis en place un service avec 2 secrétaires itinérantes pouvant intervenir dans les communes en cas de besoin. Pour bénéficier de celui-ci, la collectivité doit signer une convention avec le CDG. La convention actuelle s'achève le 31/12/2023. Il faut signer une nouvelle convention qui prendra effet le 01/01/2024.

Le coût de la prestation de ce service est de 370 € par jour, 200 € la demi-journée (frais de gestion, de déplacement et de repas compris)

VOTE pour signer la nouvelle convention : 15 pour

II. DELIBERATION SUR LE CHOIX DE LA MISSION GEOTECHNIQUE ROUTE DE CHAMPFLEURY ;

Abdelhamid BELHADDAD explique que suite à l'affaissement de la route une étude géothermique avec analyse du sol par carottage est nécessaire.

Le dossier est suivi par M. NEYROUD du RTM (Restauration des Terrains de Montagne).

3 devis ont été reçus :

- ALP GEO CONSEIL : 2 527.92 € ttc
- SOLTEC : 3 924 € ttc
- KAENA : 1 644 € ttc

Au vu des écarts de montants constatés, nous attendons l'avis du RTM avant de choisir le prestataire.

III. DELIBERATION SUR LE CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR UNE MISSION DPE SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE COMMUNAL ;

Abdelhamid BELHADDAD rappelle qu'en tant que propriétaire, la commune se doit de réaliser un diagnostic DPE sur les biens qu'elle loue.

2 devis ont été reçus pour les 17 villas de la RUAZ et 3 appartements

- ACTIV'EXPERTISE : 6 165 €
- ARLIANE DIAGNOSTIC IMMOBILIER : 5 510.40 €

On propose de choisir le moins disant.

VOTE : 15 pour

Il faudra inclure l'appartement du gérant du Grand Châtelard et le studio de la Mairie.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LE LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC DE L'EGLISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS ;

Des travaux de sécurisation sont nécessaires suite à la présence de fissures sur la voûte.
Un devis a été fait par M. PERRON, Architecte des Bâtiments de France, pour un montant de 14 890 € : 9 120 € pour un diagnostic complet et 5 760 € pour l'étude de l'évolution des fissures grâce à la pose de capteurs.
Un autre devis à plus de 20 000 € n'est pas retenu.
Ces travaux sont bien subventionnés

VOTE pour demander les subventions les plus hautes possibles et d'engager l'étude avec le maître d'œuvre : 15 pour

V. DELIBERATION CONCERNANT UN DON AUX COMMUNES SINISTREES DU NORD ;

Suite aux graves intempéries qui ont balayé le nord de la France et provoqué de lourds dégâts, Philippe GIRARD propose de verser une aide symbolique aux communes sinistrées.

VOTE pour une aide de 600 € :15 pour

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE CURAGE DE LA STEP (STATION D'EPURATION) ET DES REGARDS D'EAU PLUVIALES ;

Bernard GROS informe le conseil que la présence de rats a été constatée dans l'armoire électrique de la STEP. Les câbles électriques ont été endommagés empêchant son bon fonctionnement.

La dératisation a été effectuée par une entreprise spécialisée.

VEOLIA a dû refaire le câblage de l'armoire et les branchements.

Les 2 dernières vannes ont été changées, les roseaux doivent être coupés.

Il signale qu'après les fortes pluies des dernières semaines, le réseau pluvial a été impacté : conduites et regards bouchés. L'intervention d'une entreprise est nécessaire pour le retrait des boues.

2 devis ont été reçus pour 7 heures de prestations :

- SCAVI : 2 143.75 € ht pour le pompage + 89 €/t pour la vidange
- BRUN NETTOYAGE : 1 200 € ht pour le pompage et 65 à 80 €/m³ pour la vidange.

VOTE pour le moins disant : 15 pour

VII. DELIBERATION SUR LE CHOIX DE L'ORGANISME SUPPORT POUR LA DEMANDE ET L'OBTENTION DES SUBVENTIONS CONCERNANT LE PROJET DE LA SALLE POLYVALENTE ;

Philippe GIRARD explique que le coût de ce projet est estimé à environ 2 millions d'euros (sans les panneaux photovoltaïques et les tribunes dépliables) donc conséquent pour le budget de la collectivité.

La municipalité a rencontré 2 organismes aidant les collectivités dans la recherche de toutes les subventions possibles (aides départementales, régionales, de l'Etat, aides européennes) :

- FINANCES ET TERRITOIRES : coût de la mission 10 000 € ttc pour un subventionnement de 30 à 80 % et une commission variable de 4 à 13% suivant les organismes financeurs
- ABF DECISIONS (proposé par le CREDIT AGRICOLE) : coût de la mission 4 800 €
Ce dernier pourrait permettre un subventionnement du projet à hauteur de 50% minimum soit 1 million d'euros pour une commission maximale de 40 000 €.

Le Maire propose d'opter pour ABF DECISIONS

VOTE pour mandater le Maire pour signer la convention avec ABF DECISIONS et demander les subventions les plus hautes possibles : 15 pour

VIII. INFORMATION CONCERNANT UN POTEAU ELECTRIQUE CHEMIN DES PERRELLES ;

Gérard BORDON informe le conseil que ce poteau électrique dessert 8 maisons et qu'il est en très mauvais état. ARCS ENERGIES MAURIENNE propose, au lieu de remplacer le poteau par un neuf, de procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur le chemin des Perrelles à partir de la route de l'Aura.

A l'issue d'une visite sur le terrain, le maître d'œuvre GE-HOME doit nous proposer un devis concernant l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs.

De par les compétences, ARCS ENERGIES MAURIENNE prendrait en charge la partie électrique, la commune la téléphonie et l'éclairage public. Des subventions au FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) seront demandées ainsi qu'au FDEC (Fond Départemental).

En cas de nécessité et dans l'attente des travaux (fin 2024 début 2025) un sarcophage de protection pourrait être posé.

Gérard BORDON propose de faire un audit des autres poteaux de la commune.

IX. DECISIONS MODIFICATIVES

1. concernant une inscription budgétaire au compte 10226

Une taxe d'aménagement de 511.09 € a été perçue par la commune. Suite à un refus de permis de construire, celle-ci doit être remboursée.

Le conseil doit voter les crédits nécessaires en dépenses au chapitre 10 imputation compte 10226 afin d'en effectuer le mandatement.

VOTE : 15 pour

2. concernant une dépense pour la chaufferie

Une somme de 100 000 € du chapitre 67 des dépenses de fonctionnement intitulé 678 autres charges exceptionnelles doit être imputée en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 comme suit :

- 25 000 € compte intitulé 60621 Combustible
- 75 000 € compte intitulé 615221 Entretien et réparations bâtiments publics

VOTE : 15 pour

X. QUESTIONS DIVERSES

- le 2 décembre, le CA2C organise le 2^{ème} marché de Noël à la salle polyvalente où 38 exposants seront présents dans la salle. Une vente de produits alimentaires et à emporter est prévue sous chapiteau. A cette occasion l'association demande à la commune de prendre en charge le pot de l'amitié qui clôturera la manifestation à 18 heures.
Le maire propose de verser une subvention.

VOTE pour une subvention de 200 € : 15 pour

- Christian DELEGLISE indique que dans le cadre du programme EAU du Département, la commune a reçu via l'Agence de l'Eau une subvention de 15 900 € pour les travaux de traitement de l'eau à Champfleury.

- suite aux fortes pluies, le chemin vers le Glandon a été partiellement emporté au bas du barrage et la piste de Pierre Brune sera fermée au niveau de la barrière, de nombreux gros blocs ayant roulé. Un état des lieux a été demandé au RTM (Restauration des Terrains de Montagne).

- les travaux de charpente concernant le toit de la chaufferie sont terminés. Le châssis métallique du toit coulissant n'est pas encore fait. Un bâchage du toit permettra le démarrage prochain de la chaudière bois.

- un gros nid de frelons asiatiques a été détruit par les pompiers à Champfleury, en collaboration avec les services techniques et l'association locale des apiculteurs de Savoie.

- 2 soirées vin chaud et chocolat chaud sont prévues à partir de 18 h : devant la mairie le vendredi 22 décembre et place des Champagnes le jeudi 28 décembre.
Les illuminations de Noël seront installées cette année autour du 10 décembre jusqu'à la cérémonie des vœux le 13 janvier.

La séance est levée à 22h40